

PANNEAU C107 - INDICATION ROUTE POUR AUTOMOBILE



UGS : ME-CONF-5ab8b13dd2a15 | **Catégories :** [Panneaux](#), [Signalisation](#), [Signalisation Police](#), [Type C](#)
[Indication](#) |

GALERIE D'IMAGES



DESCRIPTION DU PRODUIT

Panneau Indication route pour automobiles

Photos non contractuelles

Ce signal annonce le début d'une section de route autre qu'une autoroute, réservée à la circulation automobile sur laquelle les règles de circulation sont les mêmes que celles prescrites aux articles R. 43-2 (à l'exception des 7e, 8e et 10e), R. 43-4, R. 43-6 et R. 43-7 du code de la route et sur laquelle, sauf indication contraire, la vitesse maximale des véhicules est fixée à 110 km/h

Dénomination : C107

. Panneau de signalisation en aluminium de haute qualité

. Panneau certifié NF - ASQUER

. **Face rétroréfléchissante** : classe 1 ou classe 2 (meilleure rétroréflexion)

. **Dimensions** : côté de 350, 500, 700, 900 et 1050 mm

Description :

. Panneau de forme évidée en tôle d'aluminium

. Bords non tranchants pour plus de sécurité et esthétique

. Rails arrières en aluminium pour renforcer la rigidité

. Brides et poteaux à commander séparément

. Possibilité de laquage du panneau en option

Informations montage :

. Prévoir 2 brides de fixation pour les panneaux de côté 350, 500, 700 et 900 mm (2 rails au dos)

. Prévoir 3 brides pour gammes 1050 mm

Hauteur sous panneau réglementaire :

. **En rase campagne** : 1,00 m

. **En agglomération** : 2,30 m

Laquage du panneau : nous consulter